REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 3 février 2021
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département des finances et des ressources humaines

2021: une année symbolique pour l'égalité

L'année 2021 marque de nombreux anniversaires en matière d'égalité: les 50 ans des droits politiques des Suissesses, les 40 ans de l'inscription du principe d'égalité dans la Constitution fédérale, les 25 ans de la loi fédérale sur l'égalité (LEg), ainsi que les 20 ans de la loi cantonale sur le partenariat. Ces anniversaires font écho au rôle central du bureau de la promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV), qui fêtera cette année symbolique par plusieurs actions.

Par ses actions d'information et de sensibilisation, le bureau de la promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV) continue de contribuer, sous l'égide du département des finances et des ressources humaines, au long chemin parcouru pour l'égalité, en collaboration avec un précieux réseaux de partenaires associatifs.

Egalité en politique: 50 ans

Le 7 février 1971, les Suissesses obtenaient le droit de vote et d'éligibilité. Pourtant, en 2020, elles ne représentaient que 24% dans les exécutifs et 30% dans les législatifs cantonaux au niveau Suisse (28,6% et 33% à Genève). Les enjeux de conciliation des vies ou encore de sexisme ordinaire continuent à jouer un rôle dans la sous-représentation des femmes en politique.

Pour déconstruire les stéréotypes de genre, notamment dans les médias, le BPEV prépare pour cette année anniversaire des actions de sensibilisation au traitement médiatique des femmes politiques. Il continuera de proposer des ateliers à l'intention des élu-e-s dans le but de les sensibiliser à la question du sexisme ordinaire et du harcèlement sexuel. En collaboration avec le service de l'Agenda 21 de la Ville de Genève et le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), le BPEV propose également aux établissements scolaires une exposition d'affiches sur l'enjeu du suffrage féminin, produites à l'occasion des cinq campagnes de votations genevoises entre 1921 et 1960. Enfin, un ouvrage sur l'histoire et les enjeux de la représentation des femmes en politique, réalisé sous l'égide de la conférence romande de l'égalité, paraîtra cet automne.

Egalité dans la formation: 40 ans

Adopté en 1981, l'article de la Constitution fédérale relatif à l'égalité indique que "la loi

pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail".

Afin d'encourager la prise en compte de l'égalité dans la formation et dans le cadre de la conférence romande de l'égalité, le BPEV a participé au développement du matériel pédagogique intitulé "L'Ecole de l'égalité". Plus spécifiquement, celui-ci vise à développer des rapports harmonieux entre les sexes, à sensibiliser les élèves aux stéréotypes de genre pour leur permettre de les identifier, de s'en affranchir et d'élargir les choix d'orientation scolaire et professionnelle des filles et des garçons. Les filles demeurant encore largement sous-représentées dans les filières MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique).

Egalité dans le monde du travail: 25 ans

Entrée en vigueur le 1er juillet 1996, la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) concrétise le principe constitutionnel de l'égalité dans le monde professionnel. Pour marquer l'anniversaire de l'entrée en vigueur de cette loi, dont les dispositions relatives à l'égalité salariale viennent d'être révisées (2020), le BPEV publiera différents ouvrages:

- un mode d'emploi pour comprendre la loi et faire valoir ses droits, à l'intention de toute personne intéressée;

- un guide "La loi fédérale sur l'égalité (LEg) devant les tribunaux" à l'intention des professionnel-le-s du droit. Ce guide a été réalisé dans le cadre du Réseau Genre, droits et sexualités, financé par le Bureau fédéral de l'égalité et coordonné par le BPEV;

- un dossier pédagogique LEg* à l'intention du corps enseignant, qui propose des activités à mener en classe pour aborder l'égalité et plus spécifiquement le contenu de cette loi. Celui-ci paraîtra d'ici la fin de l'année.

Egalité et droits des personnes LGBTIQ+: 20 ans

Il y a vingt ans, Genève se montrait pionnier en adoptant une loi sur le partenariat, ouvrant ainsi la voie à une reconnaissance des couples LGBTIQ+. Cette année pourrait être l'occasion pour Genève de reconfirmer sa position de pionnière en adoptant le projet de loi sur l'égalité et la lutte contre les violences et les discriminations liées au genre (LELVDG). Ce projet de loi vise à renforcer la protection des personnes concernées, mais également à visibiliser ces enjeux encore des plus actuels. Porté par Mme Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat chargée du BPEV, il sera traité par la commission des droits de l'Homme durant cette année.

Pour conclure, Nathalie Fontanet dit "[se] réjouir d'entamer cette année 2021 sous le signe de

l'égalité. C'est l'occasion de prendre la mesure des progrès significatifs réalisés ces dernières décennies, mais également de tous ceux qu'il nous reste à accomplir. Je salue à ce titre les nombreux projets portés avec enthousiasme et dynamisme par le BPEV".

Pour toute information complémentaire :

- *Bureau de la promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV): Mme Colette Fry, directrice, DF, T. 022 388 74 50.*
- *Mme Nathalie Fontanet, conseillère d'Etat, par l'intermédiaire de Mme Tatiana Oddo Clerc ou M. Philippe Dunant, secrétaires généraux adjoints chargés de communication, DF, T. 022 327 98 21 / 076 527 73 17 ou 022 327 98 07 / 079 432 58 84.*